Date de dépôt : 15 juin 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Adrienne Sordet : Le Conseil d'Etat prévoit-il une alternative durable au projet actuel du boulevard des Abarois (Bernex) ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La commune de Bernex rencontre de nombreux changements avec l'apparition progressive de nouveaux quartiers tels que Saint-Mathieu et Grouet. Toutefois, certains de ces changements méritent d'être questionnés, améliorés, modifiés, en particulier lorsqu'ils sont démesurés et qu'ils vont impacter durablement la vie de la commune.

C'est le cas avec le projet actuel du boulevard des Abarois. Ce projet surdimensionné va affecter non seulement les habitant-e-s de Bernex, mais aussi son environnement avoisinant. La création d'une nouvelle route de desserte va impacter la qualité de vie et le bien-être des habitant-e-s en tant qu'îlot de chaleur, de production de nuisances sonores et de pollutions dues à la route et au trafic. Ensuite, ce projet va empiéter sur de la zone agricole, alors même que celle-ci est en diminution constante et que Bernex a déjà dû, à travers ces nouveaux quartiers, renoncer à un grand nombre de surfaces agricoles cédées à ces nouveaux quartiers. Le mitage du territoire doit cesser, d'autant plus lorsqu'il s'agit de ce type de projet. Ce nouveau boulevard aura également un impact sur la biodiversité puisqu'il contribue grandement à la fragmentation des milieux naturels et restreindra le déplacement de la faune.

QUE 1745-A 2/4

Pourtant, à l'heure de l'urgence climatique décrétée par les député-e-s et le Conseil d'Etat en 2019, ce projet passéiste du boulevard des Abarois semble maintenu, alors même qu'il ne respecte pas les objectifs fixés par le plan climat cantonal, objectifs visant à renforcer le transfert modal et la mobilité douce, plutôt que le transport individuel motorisé.

Des alternatives existent et doivent être discutées en concertation avec les communes concernées. Il est possible de redimensionner le projet en desserte locale pour ne plus avoir d'impact sur la zone agricole et réduire l'impact sur les milieux naturels. Les cheminements pour la mobilité douce et les vélos peuvent être renforcés, tout comme la présence des transports publics et l'augmentation de leur cadence. Certes, il y a 10 ans, les plans prévoyant cet axe prenant les habitant-e-s en tenaille entre ses 4 voies et la route de Chancy ont été acceptés et avalisés par les autorités. Mais, entre-temps, l'urgence climatique a été déclarée, les priorités ont changé et il est nécessaire de ne pas persister dans les erreurs de nos prédécesseur-euse-s.

Vu ce qui précède et la volonté de préserver le climat, l'environnement et la cohésion sociale, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat va-t-il abandonner le projet en l'état du boulevard des Abarois et proposer une alternative aux dimensions raisonnables, respectueuse de l'environnement et du bien-être des habitant-e-s de Bernex ?
- 2. Si tel est le cas, quelle démarche le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en œuvre pour travailler en concertation avec les communes concernées ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Initialement, le projet du boulevard des Abarois avait pour objectif d'absorber les flux de transit de la Champagne et de ses environs, et de desservir le grand projet de Bernex, planifié dans le plan directeur cantonal 2030 à hauteur de 5 700 logements et 5 700 emplois. Le réseau actuel de desserte du quartier doit en effet être complété pour satisfaire les besoins en mobilité de cette nouvelle centralité régionale, dès ses premières étapes.

La prise en compte du contexte local, l'enjeu de l'extension urbaine sur la zone agricole et le plan climat cantonal ont conduit le Conseil d'Etat à questionner le rythme du développement et à revoir par conséquent les caractéristiques et le tracé du boulevard des Abarois.

3/4 QUE 1745-A

L'ancien projet ayant été jugé surdimensionné et susceptible de générer des nuisances notables, le boulevard a été revisité pour offrir une accessibilité multimodale améliorée au secteur de Bernex Est déclassé en 2017, avec un dimensionnement réadapté pour accueillir un niveau de trafic mesuré.

Ainsi, le linéaire du boulevard a été réduit pour se limiter à relier la route d'Aire-la-Ville à la bretelle autoroutière, ce qui permet de continuer à proposer une infrastructure adaptée au développement planifié dès 2017 par le plan directeur de quartier (PDQ) Bernex Est, avec notamment une voie de bus en sortie de ville, une piste cyclable assurant la continuité de la voie verte depuis Onex, ainsi qu'une voie par sens de circulation sur la majeure partie du boulevard, à l'exception du tronçon du PDQ en zone de développement.

Cette configuration satisfait aux besoins en mobilité afin de relier les villages de Cartigny et d'Aire-la-Ville en direction de l'autoroute, de déployer une offre complémentaire de transport collectif et de garantir l'accessibilité au périmètre du PDQ.

Le boulevard tel que prévu permet une évolution des espaces dévolus aux différents modes de déplacements en fonction d'éventuels développements futurs. Il n'est pas conçu pour répondre à toute la demande de trafic actuelle de la Champagne, mais pour offrir au secteur d'ores et déjà déclassé une accessibilité multimodale mieux intégrée. Il complétera ainsi un concept de mobilité global à l'échelle de la ville de Bernex, composé notamment d'îlots urbains, d'une desserte de quartier, de venelles pour les mobilités douces, de tangentielles bus, d'un tramway, d'une voie verte reliant le Bois de la Bâtie, et d'une route de Chancy requalifiée et apaisée.

A l'origine le boulevard devait être surélevé, en lien avec une modification de la topographie amenée par une volonté de requalifier sur site les matériaux d'excavation des futurs quartiers de Bernex. Le projet du boulevard des Abarois épouse aujourd'hui le terrain naturel, afin de limiter l'impact paysager et de garantir l'accessibilité des parcelles agricoles exploitées sur une longueur d'environ 630 mètres.

Intégré à son environnement, le boulevard comporte sur tout son tracé des alignements d'arbres permettant de limiter les îlots de chaleur tout le long de l'axe

L'implantation de larges bermes, favorables au développement optimal des arbres, s'accompagne d'un traitement des eaux de surface novateur permettant d'alimenter le pied des arbres avec l'eau nécessaire à leur croissance et d'éviter la création de bassins de rétention en zone agricole.

QUE 1745-A 4/4

Le caractère innovant de l'ouvrage est également renforcé par la proposition de création d'une pépinière cantonale le long du boulevard. Celle-ci permettra de répondre aux enjeux futurs de plantations d'arbres en milieu urbain qui nécessitent de disposer de zones de plantations pour les jeunes plants, afin de les redéployer sur l'ensemble des espaces publics le nécessitant.

Le Conseil d'Etat a donc entièrement revu le projet du boulevard des Abarois, en proposant un axe aux dimensions raisonnables, respectueux de l'environnement et à même d'offrir une accessibilité multimodale bénéfique à l'ensemble de la région.

Il convient de relever finalement que la commune de Bernex est associée à la démarche de « requestionnement » décrite ci-dessus, les services de l'Etat travaillant en étroite collaboration avec les services communaux. Les dernières évolutions du projet seront d'ailleurs présentées prochainement au Conseil municipal de Bernex. Le boulevard des Abarois a également fait l'objet de présentations auprès de la commission de l'urbanisme, de la commission consultative de la diversité biologique, de la commission des monuments, de la nature et des sites, du conseil des déplacements, et d'acteurs des tissus associatif et économique. Ces consultations seront complétées par un dispositif d'information de la population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Mauro POGGIA